



## 55<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 3 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur la lutte contre le terrorisme et les droits de l'homme

#### Intervention du Luxembourg

12/03/2024

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Ma délégation vous félicite pour votre prise de fonctions et vous remercie pour la vision ambitieuse de votre mandat que vous avez présenté dans votre rapport, vision qui s'inscrit à la fois dans la continuité avec le travail de votre illustre prédécesseuse et propose de couvrir davantage de terrain.

L'impératif de la lutte anti-terroriste est souvent invoqué à tort, afin de justifier des politiques autoritaires ou répressives ; cette répression peut prendre la forme d'une surveillance massive de toute une population ou de cibler plus spécifiquement des individus indésirables, notamment des opposants politiques, des journalistes ou des défenseurs des droits humains. Au nom de la lutte contre le terrorisme, des guerres ont été déclenchées et des millions de personnes incarcérées de manière arbitraire ; elle a justifié disparitions forcées, tortures et mauvais traitements, assassinats et bombardements.

Les nouvelles technologies ont été rapidement mises au service de la guerre contre le terrorisme, des logiciels espions jusqu'aux drones de combat : il est important de continuer le travail de plaidoyer pour leur soumission au droit international humanitaire et au droit international des droits humains.

Monsieur Saul,

Comme le Secrétaire général, vous préconisez la prévention plutôt que la répression. Ce changement de paradigme sera difficile à accomplir. Est-ce que vous et les ONG indépendantes actives dans votre domaine avez pu partager vos idées dans le cadre du Pacte pour l'Avenir ?

Je vous remercie de votre attention.

(252 mots – 1m30s)